

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2019/09  Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <b>Délibération n°DB2019/06</b>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 21

**POUR : 21 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le quatre février deux mille dix-neuf, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 28/01/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote** : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et MM Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Ludovic PHILIPPE, Jean-Yves PIC, Jean-Pol RICHELET, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

**Représenté** : M. Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

---

**OBJET : EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES**

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et précisant les modalités de conventionnement avec les associations et confiant délégation au Bureau Communautaire pour l'approbation et l'application des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;

Vu la délibération n°DB2015/20 du Bureau du 18 mai 2015 adoptant le modèle de convention à conclure avec les associations partenaires ;

Vu la proposition remise par la commission Sport, vie associative, culture lors de sa séance du 21/01/2019 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer les subventions annuelles suivantes au titre de l'année 2019 :

Associations	Nature des objectifs confiés	Subvention attribuée
Agence Départementale d'information sur le Logement (ADIL)	Organisation de RV à Vouziers et accueil téléphonique au siège de l'association	495 euros
Association de Sauvegarde du Patrimoine de Vouziers (ASPV)	Actions diverses en faveur du patrimoine	500 euros
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CDIFF)	Organisation de permanences à Vouziers	1 260 euros

Forhom Aide aux Victimes	Organisation de permanences à Vouziers	590 euros
Association Les Arts aux Champs	Organisation du festival Boulton aux Bois et Cordes	2 000 euros
Association Les Musicales de Louvergny	Organisation du festival Les Musicales de Louvergny	1 500 euros
Association Culturelle du Château de La Cassine	Animations diverses dont le spectacle annuel « Son et Lumière »	1 000 euros

- CHARGE le Président de signer les conventions d'objectifs et de moyens 2019 avec les associations précitées et tout acte à intervenir.

**Le Président,**

**Francis SIGNORET**